

**GAL Tarentaise - Arlyère - Maurienne**  
**Compte rendu de la consultation écrite par voie électronique**  
**du 28 novembre 2023**

📧 **Objet de la consultation : AAP thématiques LEADER TAM 2024**  
🕒 **Date de clôture : 15 décembre 2023 minuit**

**Réponses mail reçues approuvant les projets d'AAP thématiques**

**Collège public**

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)  
THOMAS Donatienne, CCCT (T - VD)  
SILVESTRE Jean-Louis, COVA (S)  
RAUCAZ Christian, Arlyère (T - VD)  
VAIRETTO André, Arlyère (T - VD)  
LOUBET Pierre, Arlyère (T - VD)  
RANCUREL Marie-France, 4C (S - VD)  
VAILLAUT Eric, 3CMA (S - VD)

**Collège privé**

JAY Mathieu, ADRETS (T - VD)  
ODIN Pierre-Yves, FACIM (T - VD)  
GORRE Alfred, ASDER (T - VD)  
MACHET Alain, Vivre en Tarentaise (T - VD)  
BENOIT Séverine, indépendante (T - VD)

**Absence de réponse valant approbation (titulaires)**

**Collège public**

PULCINI Sylvain, CCVV (T - VD)  
ALBRIEUX Alexandre, CCMG (T - VD)  
VERNEY Sophie, CD73 (T - VD)

**Collège privé**

PARIS Florian, AuRA Entreprise (T - VD)  
COSTERG Jean-Sylvain, CCI (T - VD)  
ZANUTTINI Sabine, MLJ (T - VD)  
MESTRALLET Gauthier, AART (T - VD)  
DEMONNAZ Aïcha, TVI (T - VD)  
BERTAGNOLO Ludovic, MDT (T - VD)

**Réponses mail rejetant ou s'abstenant**

**Collège public**

Néant

**Collège privé**

VIARD Nathalie, indépendante, avocate (T - VD)  
GIRARD Hervé, CDT Arlyère (S)

*3 réponses ont été envoyées hors délai ; elles n'ont pas été prises en compte dans la liste des votes reçus par retour de mail.*

(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

	<b>Public</b>	<b>Privé</b>	<b>Total</b>
Membres consultés	22	24	46
Membres consultés ayant voix délibérative (VD)	11	12	23
<b>Membres votants ayant voix délibérative</b>	<b>11</b> (48 %)	<b>12</b> (52 %)	<b>23</b> (100 %)

**Le double quorum est bien respecté**

Présence d'au moins la moitié des membres votants ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



## Résultats de la consultation écrite

- Le **28 novembre 2023** l'équipe technique LEADER du GAL TAM a envoyé aux membres du Comité de Programmation une consultation écrite par voie électronique pour **valider les appels à projet thématiques** :
  - AAP n°1.1 « Déployer un tourisme diversifié, inclusif, au parcours visiteur facilité »
  - AAP 1.2 « Renforcer l'accompagnement vers l'emploi, à l'installation et à la pérennité des petites activités économiques »
  - AAP 1.3 « Améliorer l'espace public pour des centres-bourgs dynamiques et vivants à l'année »
  - AAP n°2.1 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »
  - AAP n°3.1 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »
- Il a été proposé aux membres d'approuver ou de rejeter (avec argumentation) ces appels à projet dans un délai de 15 jours ouvrables ; l'absence de réponse étant considérée comme approbation de la proposition (cf. règlement intérieur validé au Coprog du 12 oct. 2023)
- La consultation s'est donc achevée le vendredi 15 novembre 2023 minuit ; **au total 12 membres** ayant voix délibérative **ont** expressément **validé l'appel à projets ; 9 membres** ayant voix délibérative **n'ont pas répondu (absence de réponse = validation) ; 1 membre** ayant voix délibérative **a voté contre** :

- 11 membres ont approuvé l'ensemble des appels à projets sans remarques particulières
- 1 membre a approuvé l'ensemble des appels à projets en regrettant que la commune de La Bathie soit exclue de la liste des « centres-bourgs ».

*Cette liste a été établie et validée lors de la candidature LEADER en 2022. La liste des communes, que la Région souhaitait restreinte, avec des critères objectifs, a été établie sur la base des 3 SCoT et de la liste des communes reconnues par les programmes « Petites villes de demain » (dispositifs Etat et Département). cf. PJ*

- 1 membre a indiqué approuver les 5 appels à projets sous réserve de supprimer l'ensemble des exemples donnés « une liste jugée trompeuse pouvant inciter les candidats à faire des propositions en rapport avec ces exemples [...]. Il serait plus intéressant de laisser libre cours à l'inventivité, l'imaginaire des candidats, qui pourraient faire des propositions tout à fait innovantes et sans rapport avec ces exemples. »

*Cette remarque n'ayant été émise que pas un binôme, et inversement d'autres membres ayant exprimé leur satisfaction d'avoir des exemples pour illustrer les propos de l'AAP, l'équipe technique LEADER, en concertation et validation avec la Présidente du GAL, ne l'a prise en compte que partiellement :*

- Dans tous les AAP, les exemples sont conservés mais avec une police réduite.
- La mention qui suit les exemples est mise en gras : « Cette liste est non exhaustive. Le but de l'AAP étant notamment de faire émerger des projets, d'expérimenter, d'innover, d'apporter de nouvelles idées. ».

*N'ayant pas retiré les exemples des 5 AAP, le vote a donc été comptabilisé comme « contre » puisque l'acceptation a été donné « sous réserve » du retrait d'une partie du texte.*

### Autres remarques

« Certains des exemples tels la végétalisation et la désimperméabilisation des espaces ; actions pour lutter contre les îlots de chaleur... n'ont rien à voir avec la dynamisation d'un centre bourg mais auraient plutôt un rapport avec la gestion du changement climatique et les économies d'énergie... »

*La stratégie LEADER TAM « Vivre et habiter nos montagnes à l'année » a été élaborée de sorte à rendre éligible les 122 communes du territoire TAM à un maximum de thématiques.*

*Ainsi, les 122 communes sont éligibles aux AAP tourisme, emploi-formation, vitalité sociale qui contribuent directement à la dynamisation des communes.*

*Seul l'AAP centres-bourgs se limite à quelques communes. L'objectif visé (cf. description du dispositif) n'est pas la dynamisation mais la **modernisation de l'espace public, via des actions permettant de rénover et aménager le tissu urbain, ou de mettre en valeur le centre-bourgs et ses commerces, ou d'accompagner les processus de concertation et de dialogue territorial préalable à la rénovation et aménagement des centres-bourgs.***

*Il sera proposé de modifier le titre de l'AAP pour la prochaine édition, au cours de l'automne 2024.*

*A noter par ailleurs que la végétalisation ou la désimperméabilisation des espaces ne sont pas éligibles dans l'AAP 3.1. (cf. section 1.)*

*Sur les appels à projet, conformément aux orientations régionales, nous pouvons soit ouvrir l'entièreté des fiches actions telles que figurant dans la Convention Région GAL TAM (scénario voté en CoProg du 12/10/23) ; soit les restreindre – mais sans aucune possibilité de les étoffer.*

*En cas de questionnement, les porteurs de projets seront accompagnés par l'équipe technique LEADER pour décider quel AAP est le plus opportun pour déposer leur dossier.*

- **Les 5 appels à projet thématiques sont donc approuvés à la majorité**

La signature de la convention APTV/GAL/Région le 12 décembre dernier permet désormais d'ouvrir l'ensemble des appels à projets après leurs mises en ligne.

Ceux-ci seront publiés la 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> semaine de janvier, la date exacte sera communiquée ultérieurement.

Le 22 décembre 2023,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Jocelyne Abondance  
Présidente du GAL TAM